

COMPTE- RENDU de Conseil Municipal du 11 mars 2016

L'an deux mille seize, le 11 mars à 20h30 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur Philippe Meyzonet, maire.

Nombre de conseillers :

En exercice 10 Présents 9

Excusé Mr Cédric Martin (a donné pouvoir à mr Meyzonet)

Secrétaire de séance : Mme Sandrine Rabaste

Achat en indivision du bâtiment pour l'atelier de l'agent communal à Sembadel

Le début de ce conseil s'est déroulé en présence de Mr Roland Gobet , maire de la commune de Sembadel et de son premier adjoint , Mr Dominique Raymond venus exposer à l'ensemble du conseil les premiers travaux nécessaires à envisager pour le futur atelier de l'employé municipal.

Plusieurs devis ont d'ores et déjà étaient réalisés et il est décidé de prévoir un conseil municipal commun entre les deux communes pour poursuivre l'acheminement du projet.

Il est précisé aux conseillers que l'achat du bâtiment se ferait en indivision avec la commune de Sembadel,

Enquête publique à Estables et Almances

Cette enquête a été réalisée pendant une période d'un mois du 9 décembre 2015 au 9 janvier 2016.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour le déclassement du domaine public communal au domaine privé de la commune.

Après un vote à bulletin secret, le conseil valide la décision du commissaire enquêteur, Mr MARTIN n'a pas pris part au vote.

Le conseil donne pouvoir au Maire de continuer la procédure pour la vente des terrains ainsi déclassés.

Presbytère : avenants au chantier de réhabilitation

Le bilan financier est présenté.

Mr le Maire rappelle que plusieurs avenants ont été nécessaires notamment pour l'accessibilité à la salle communale et d'autres travaux d'aménagement extérieurs ou pour le logement : rampe, garde-corps , porte sectionnelle pour le garage du logement.

Le conseil à l'unanimité accepte ces avenants et leur inscription au budget primitif 2016.

Fixation du montant du loyer du logement du presbytère

Il est rappelé qu'il s'agit d'un appartement individuel avec cour fermée d'une surface de 97 m2 et d'un garage fermé de 52 m2.

Mr la Maire propose un prix du loyer à 500 euros chauffage compris avec une révision en mars 2017 permettant de vérifier la consommation du chauffage sur une année de location.

Le conseil délibère à l'unanimité pour ce tarif pour une période d'un an à compter de ce jour.

Candidatures de location pour le logement du presbytère

Les conditions sont rappelées : un mois de garantie de loyer est demandé et un règlement de fonctionnement sera établi.

Deux candidatures ont été déposées pour la location de cet appartement.

Après étude des dossiers selon des critères clairement définis, un vote à bulletin secret a lieu.

A l'issue de ce vote le conseil se prononce majoritairement pour une location à Mme ROBERT

Sonia et son compagnon.

Plan Local d'Actions Forestières

Suite au schéma de desserte forestière réalisé par la Communauté de communes, un Plan local d'Actions Forestières (PLAF) est financé et animé par le CRPF durant une année sur les COMCOM de la Chaise Dieu et Paulhaguet. Ce plan a pour objectif d'accompagner les collectivités sur la création de piste, de route forestière, de place de dépôt et d'assister les professionnels sur la gestion forestière et l'exploitation forestière. Mr le Maire rappelle que le 26 mars se tiendra une première réunion pour la présentation de deux projets de desserte avec les propriétaires concernés, animée par Maxime ESTRADE du CRPF.

Mr Grangeon expose au Conseil les 2 projets s'agissant d'une route forestière sur le secteur Estables – Plagnes – Auffour et sur le secteur La Soucheyre-Peygut-Champvieille.

Etude du devis pour l'amélioration de l'arrivée d'eau de la fontaine du bourg

Un devis a été demandé à l'entreprise Malfant et le conseil accepte à l'unanimité le devis pour la réalisation de ces travaux.

Loi Notre

Suite à la dernière CDCI, des amendements ont été déposés, notamment pour notre secteur, les communes de Berbezit et Varennes St Honorat ont souhaité rejoindre la communauté de communes de Paulhaguet. La CDCI a accepté le 4 mars dernier ces changements et le Préfet devrait prendre d'ici la fin de mois l'arrêté de fusion des nouveaux EPCI. Les communes auront 75 jours pour se prononcer sur cet arrêté. Par ailleurs une réunion aura lieu le 22 mars prochain avec la communauté d'agglomération pour étudier les compétences futures et le devenir des personnels.

Questions Diverses

Lieu dit Sassac :

Monsieur le Maire rappelle qu'une habitation a été complètement reconstruite après incendie puis divisée en 2 logements. L'un des propriétaires demande un accès depuis sa propriété vers la voie communale en passant par un terrain sectionnal.

Après avoir étudié le plan cadastral et après en avoir délibéré, le conseil, donne son accord sous réserve que la tranquillité des autres riverains limitrophes soit garantie par :

- la construction d'un mur d'une hauteur de 2 mètres depuis sa propriété D 1586 jusqu'à la voie communale en bordure du reliquat du bien de section, propriété des habitants de Sassac. .
- l'entrée sera créée à l'angle de la parcelle D 275, du chemin communal et de la future parcelle à acquérir.

et demande à M. le Maire de convoquer les électeurs de section afin de leur demander leur avis.

Chemin de Vacheresse et piste d'Almancette : une délibération est prise pour autoriser la Maire à signer les actes notariés .

Amortissement du réseau d'assainissement de Chamborne :

Le conseil délibère à l'unanimité pour l'amortissement du réseau d'assainissement de Chamborne sur 20 ans.

CEE : certificat économie d'énergie

La convention avec le conseil départemental est à renouveler.

Le conseil donne son approbation.

Contrat statutaire : Délibération prise pour que le centre de gestion relance un marché.

Eclairages publics : Après discussion au sein du conseil, un contact sera pris auprès du syndicat d'énergies de la Haute Loire pour étudier les possibilités d'économies d'énergie sur l'éclairage public de la commune.

Rappel : La chasse pour les enfants aux œufs de Pâques organisée par le CCAS en partenariat avec l'APE a lieu le samedi 26 mars à 15h dans le bourg.

La séance est levée à 1h 30.